

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Mars 2024

Étaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Cécile AMIOT - Jean-Claude GUENEAU - Fernand GUIRAO – Frédéric LHUILLIER - Corinne SIRUGUE - Thierry MACAIRE - Virginie BEGIN - Lionel BANDI - Alban JOURDHIER - Myriam MOREAU

Excusé(s) : Patrick JACQUET procuration à Fernand GUIRAO

Absent(s) : Emilie CLERCELET - Stéphanie GAY

Secrétaire de séance : Fernand GUIRAO

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 01 février 2024

Le compte rendu de la séance du 01-02-2024 est adopté à l'unanimité

I – CONCESSION CIMETIERE

Le maire propose au conseil de reprendre les tarifs des concessions.

Concernant les successions perpétuelles, la loi de 1996 permet aux communes de choisir si elles veulent ou non maintenir cette durée.

Concernant les différentes durées proposées, le maire informe le conseil qu'une demande existe concernant la possibilité de proposer une durée de 15 ans.

Après discussion et prise d'information sur d'autres communes, le conseil propose les durées et les tarifs suivants :

- Perpétuelle : 1000€
- Cinquantenaire : 350€
- Trentenaire : 250€
- Quinzaine : 150€
- Colombarium : 350€ pour 30 ans.

Le conseil valide à l'unanimité ces durées et ces tarifs.

II- AVANCEMENT GRADE AGENT TECHNIQUE

L'employé communal peut prétendre à un avancement de grade. Le maire informe le conseil avec le tableau suivant :

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE C2

Echelons	1 ^o ECH	2 ^o ECH	3 ^o ECH	4 ^o ECH	5 ^o ECH	6 ^o ECH	7 ^o ECH	8 ^o ECH	9 ^o ECH	10 ^o ECH	11 ^o ECH	12 ^o ECH
IB	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
IM	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425

Durée : 1a 1a 1a 1a 1a 1a 1a 2a 2a 3a 3a 4a = 20 ans

ADJOINT TECHNIQUE C1

Echelons	1 ^o ECH	2 ^o ECH	3 ^o ECH	4 ^o ECH	5 ^o ECH	6 ^o ECH	7 ^o ECH	8 ^o ECH	9 ^o ECH	10 ^o ECH	11 ^o ECH
IB	367	368	370	371	374	378	381	387	401	419	432
IM	366	367	368	369	370	371	372	373	376	377	387

Durée : 1a 1a 1a 1a 1a 1a 1a 3a 3a 3a 4a = 19 ans

Position actuelle : C1 Adjoint technique Indice Brut 432, Indice Majoré 387

Position proposée : C2 Adjoint technique principal 2^{ème} classe IB 446, IM 397.

Le maire indique que cet avancement avait déjà fait l'objet de discussion l'année dernière et qu'elle avait émis un avis défavorable. A ce jour, l'employé étant plus volontaire et à l'origine de plus d'initiatives, le maire n'est plus opposé à cet avancement.

Le conseil valide à la majorité cet avancement avec 1 abstention et 11 voix pour.

III – TOITURE LOGEMENT

Le maire rappelle qu'une délibération a été prise le concernant la rénovation complète de la toiture des logements situés sur la place.

Après avoir demandé un complément d'information, demande au conseil de bien vouloir comparer les deux devis proposés afin de ne pas se baser juste sur le fait qu'un devis soit plus détaillé qu'un autre.

Il est reproché au maire de revenir sur ce sujet malgré le vote et la délibération déjà prise du 30/11/23.

Le maire précise que la donne a changé depuis la dernière fois dans le sens où la commune ne pourra prétendre à aucune subvention. Une économie de 10 000€ est possible en comparant les deux devis de plus près.

Le conseil valide le devis de l'entreprise Poirot à la majorité avec 7 voix pour et 6 abstentions.

IV – TOITURE EGLISE

Les tuiles faitières de l'église laissent apparaître des interstices qui peuvent provoquer des infiltrations d'eau. En effet, les tuiles existantes ne sont pas à emboîtement mais seul un bourrelet en ciment fait la jonction entre deux tuiles. Ce bourrelet en ciment se délite à plusieurs endroits. En conséquence, le maire a demandé un devis pour reprendre la longueur complète. Un devis de 6441.60€ TTC est présenté à titre indicatif. Celui-ci propose de remplacer les tuiles existantes par de la tuile mécanique, à emboîtement afin de supprimer le problème du bourrelet qui risque de se défaire à nouveau.

Le conseil demande au maire de prendre les renseignements auprès de l'architecte en charge de la rénovation de l'église. Aucune décision n'est prise ce jour.

V – CONTRAT ENTRETIEN COMMUNE ET CIMETIERE

Afin de répondre aux exigences du Trésor Public, un contrat d'entretien concernant la tonte de la commune a été demandé à deux sociétés.

Concernant le cimetière, le contrat de SC PAYSAGE, de 3 ans, arrive à échéance. Il convient donc de le renouveler.

LE MAIRE QUITTE LA SALLE ET NE PREND PAS PART AU VOTE.

Mr Bandi présente les différents devis demandés pour comparaison.

Après discussion, la société SC PAYSAGE est désignée pour la tonte de la commune ainsi que l'entretien du cimetière le tout pour 3 ans. Validation à la majorité avec 7 voix pour et 4 abstentions.

VI – AMENAGEMENT RUE DE FANGY ET RUE DES PASQUIERS

- Rue de Fangy : sur demande du Maire, la commission aménagement avait étudié le projet de réaménagement de la rue de Fangy. La commission propose de tester un sens unique pour les véhicules de +3.5t pendant 6 mois. Après demande d'information auprès de la MICA, le sens Moulin/Rondpoint est privilégié afin de ne pas faire sortir les camions sur la départementale RD20. La convention passée avec les services du département nous permet de bénéficier du prêt des panneaux de signalisation ainsi que leur installation et désinstallation. Si ce projet est validé, un document sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains pour expliquer le projet mais aussi leur demander de faire un effort sur le stationnement abusif.

Ce projet est une première étape dans le projet d'un réaménagement complet de cette rue.

- Rue des Pasquiers : La commission travaux propose de réaménager le carrefour Rue des Pasquiers/rue Saint Anne. Une demande de projet avait été faite à la MICA. Un projet de marquage au sol accompagné d'un rond-point franchissable a été proposé afin de matérialiser ce croisement qui, du fait de sa largeur, voit une circulation anarchique et dangereuse.

Devis demandé aux entreprises Noirot (rond-point) et CCS (marquage au sol)

VII – POINT COMMISSION AMENAGEMENT

La commission « Aménagement Cadre de vie » s'est réunie le 13/02/23.

La matinée citoyenne étant fixée au 06/04/24, la commission a listé les tâches à prévoir.

Certains achats restent à faire : jardinière, végétaux....

Le projet de casiers libre-service dans l'ancienne épicerie est en stand-by. En effet, peut de producteurs/artisans ont répondu à l'enquête. Le maire devra prendre le temps de recontacter toutes ces personnes par téléphone. Le sondage auprès de la population est positif.

Le distributeur de pain semble en bonne voie. Le Maire a rencontré « La fournée Losnoise » le 29/02. Les gérants sont intéressés par le projet et reviendront vers nous pour les modalités.

VIII – POINT COMMISSION TRAVAUX

En plus des différents projets cités précédemment, la commission travaux du 14-02-2024 a proposé de lancer les études pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne épicerie. Il est proposé de faire appel au cabinet d'architecte CARMINATTI pour ces études.

Il a été également demandé de prévoir le rebouchage de trous sur les différents accotements communaux. Il est rappelé qu'un arrêté municipal a été mis en place le 01-07-2018. Celui-ci stipule que les habitants doivent entretenir et veiller au libre passage sur les trottoirs situés devant chez eux.

IX- QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- La matinée citoyenne est prévue à Esbarres le 06 avril à 8h30 Accueil café pour commencer cette matinée et verre de l'amitié pour la terminer.
- Le bassin temporaire de natation à Saint Jean de Losne sera inauguré le vendredi 15 mars
- En vertu de la Loi du 22 février 2022, dite Loi 3DS et du décret d'application n° 2023-767 du 11 août 2023, l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil municipal de la commune. Un adressage complet implique des actions politiques (délibération et arrêté), une information sur le terrain et la transmission d'une Base Adresse Locale à la Base Adresse Nationale. Le décret du 11 août 2022 « relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions. Le Maire a proposé aux adjoints de se réunir afin de reprendre l'ensemble des numérotations.
- L'UNC (section Aubigny/Esbarres/Magny) a fait refaire son drapeau. La commune d'Esbarres, absente du dernier drapeau, sera présente sur le nouveau. Le coût serait d'environ 650€
- La région Franche Comté, comme tous les ans, nous a fait parvenir une enquête liée à l'organisation des transports scolaires. La commune a fait la demande d'un arrêt supplémentaire au Quartier neuf.
- Le CFA La Noue nous demande une subvention. Réponse habituelle.
- Le tour de Cote d'Or est annoncé le vendredi 06 septembre 2024 pour une arrivée sur la commune.
- Le garage Saône Auto nous annonce la fermeture de la station-service au 01-03-2024. Le garage reste ouvert pour les réparations mécaniques et carrosserie.
- Une association des communes navigables de France a été créée. Elle est portée notamment par Marie-Line Duparc, Maire de Saint Jean de Losne. L'assemblée Constitutive de l'association est prévue le 06 avril à Saint Jean de Losne.
- Un préavis de grève dans l'éducation nationale est déposé pour la journée du 19/03
- Le Maire a fait la demande auprès des services de la Communauté de commune d'une deuxième bio borne, qui serait installée vers le point d'apport volontaire rue de Villars.

Séance levée à 22h30